

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

### =====

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Patrick MOLLARD, Bernard ANSELMINO, Martine KOHLY, Jérôme BAUDIN, Gilbert EYMIN, Béatrice DEQUIDT, Véronique DESROZES, Georges ZANARDI, Cécile LACROIX, Jean-Luc MOLLARD, Philippe CHAUVEL, André TAVEL-BESSON, Louis ROUSSET, Monique LAARMAN

Pouvoirs : Olivier LAVARENNE, pouvoir à Georges ZANARDI  
Fabienne LEBE, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

Absents : Virginie LAGARDE, Carine PICCEU, Marc ROSSET, Mathias CAUTERMAN, Karine SANCHEZ-BEAUFILS, Marie-France MONTMAYEUR, Guillaume REY, Fabrice COHARD, Carin THEYS, Hubert SALINAS

#### **Approbation du compte-rendu du 25 mai 2020**

Fabienne LEBE, Jean-Luc MOLLARD, Louis ROUSSET et Philippe CHAUVEL votent contre l'adoption du compte rendu du 25 mai 2020  
Monsieur Louis ROUSSET tient à préciser qu'il avait voté contre l'adoption du compte rendu du 02 mars 2020

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Bernard ANSELMINO est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

# DELIBERATION

## AFFAIRES FINANCIERES

**Délibération n° 40/2020 –**

**ETABLISSEMENT THERMAL :**

**OUVERTURE DE LA SAISON**

**Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD**

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, présente au Conseil Municipal la lettre en date du 15 juin 2020 de Monsieur Gérard MAGAT, Directeur Général de la SET Allevard.

Ce dernier lui indique que la fermeture administrative de l'Etablissement Thermal liée à l'épidémie de coronavirus aura un impact irrémédiable sur le résultat brut d'exploitation.

Cette perspective s'est considérablement assombrie avec la décision de deux médecins thermaux de ne pas ouvrir leur cabinet cette saison.

Un seul médecin thermal assurera alors son activité de prescription ne permettant en aucune manière de compenser l'absence des deux autres confrères.

Compte tenu de cette décision indépendante de sa volonté, se pose alors pour la SET Allevard la question de la pertinence économique d'une ouverture en 2020.

La SET Allevard est à la fois consciente de l'impact économique que génère l'établissement thermal sur le tissu économique local et également consciente qu'une décision d'ouverture se traduirait par un impact négatif sur ses finances.

C'est pourquoi la SET Allevard souhaiterait qu'une décision d'ouverture qui engendrera un risque économique non négligeable puisse être accompagnée d'un soutien de la collectivité sous la forme qui lui semblerait la plus pertinente.

Afin de conforter la décision d'ouverture de l'établissement thermal et d'en minimiser le risque économique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de diminuer pour une durée de 4 mois (jusqu'au 30 novembre 2020) les loyers suivants :

- SET ALLEVARD – loyer des forages Austerlitz et Splendid, 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit un montant cumulé de 5 446,69 €
- SET ALLEVARD – loyer mensuel Centre Sport Santé d'août à novembre 2020, soit un montant cumulé de 8 171,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de diminuer les loyers suivants :
  - o SET ALLEVARD – loyer des forages Austerlitz et Splendid, 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit un montant cumulé de 5 446,69 €
  - o SET ALLEVARD – loyer mensuel Centre Sport Santé d’août à novembre 2020, soit un montant cumulé de 8 171,20 €

Soit un total général de : 13 617,89 €

*Vote : unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

<b>Délibération n° 41/2020 – <u>SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES : PARTICIPATION AU FONDS « REGION UNIE »</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d’Allevard, informe le Conseil Municipal :

Suite à la crise sanitaire du Covid 19 et aux difficultés économiques qui en découlent pour les entreprises, la Région Auvergne Rhône-Alpes met en place un dispositif d’aides financières pour les Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 9 salariés.

Ce dispositif nommé « Fonds Région Unie » permettra de soutenir les TPE du territoire qui en font la demande.

Ce Fonds « Région Unie » revêt deux volets d’aides financières :

- Une avance remboursable à taux 0 pour toutes les TPE qui le souhaitent ;
- Des subventions pour les TPE du tourisme, de l’hôtellerie et de la restauration.

La Communauté de communes du Grésivaudan a déjà abondé ce Fonds. Les TPE d’Allevard pourront donc déposer des dossiers de demande d’aide financière dans le cadre de ce Fonds régional.

Les communes peuvent également contribuer en abondant ce Fonds à hauteur minimum de 2 € par habitant et par volet. La commune peut choisir de ne financer qu’un volet.

La population totale d’Allevard en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par l’INSEE est de 4210 habitants.

Monsieur le Maire propose que la commune d’Allevard abonde pour les deux volets du Fonds « Région Unie », à hauteur de 8420 € par volet (2€ X 4210 habitants).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention bilatérale avec la Région, indiquant que la commune souhaite participer pour chacun des deux volets présentés et abonde à hauteur de 8420 € par volet, soit un total de 16 840 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

***Vote : unanimité***

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15

Fait à Allevard, le 23 juin 2020  
Le Maire  
Philippe LANGENIEUX-VILLARD